

CHARTRE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

NOTRE ENGAGEMENT

Le Centre Hospitalier Annecy Genevois (CHANGE) en sa qualité d'organisme de formation agréé enregistré sous le numéro 82 74 P1554 74 auprès du préfet de région de la région Rhône-Alpes propose une offre de formation permettant le développement continu des professionnels.

Ces formations sont accessibles via le service de la formation continue, le centre d'enseignement des soins d'urgence (CESU), le centre de simulation (AnnSim) ou encore l'IFSI.

Dans le cadre de cette activité d'organisme de formation, le CHANGE est amené à collecter et à traiter des données à caractère personnel concernant les participants (internes (agents et salariés du CHANGE) ou externes bénéficiaires de formation), et ses prestataires (intervenants formateur).

Le CHANGE s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, en matière de protection des données.

Dans un souci de transparence et d'information, la présente charte vous informe de la manière dont le CHANGE recueille et traite vos données personnelles.

VALIDITE ET EVOLUTION DE LA PRESENTE CHARTRE

La présente Charte peut être modifiée par le CHANGE, à tout moment notamment pour adapter ses termes aux évolutions ou changements des législations applicables et / ou aux pratiques du CHANGE.

Les modifications seront communiquées de la manière la plus adéquate, notamment par des moyens de communications internes ou de publication sur le site internet et/ou intranet du CHANGE ou du CESU.

Nous recommandons par conséquent d'en prendre régulièrement connaissance.

RAPPEL : QU'EST-CE QU'UNE DONNÉE PERSONNELLE ET UN TRAITEMENT ?

Les données personnelles sont toutes informations relatives à une personne physique identifiée ou identifiable. En d'autres termes, il s'agit de toutes informations relatives à un individu. Par exemple, les données personnelles peuvent concerner :



La notion de traitement désigne toute action entreprise sur les Données Personnelles telle que, par exemple :



SOMMAIRE



[Les finalités : Pour quelles raisons le CHANGE traite les données personnelles ?](#)



[Les données personnelles : Quelles catégories de données personnelles le CHANGE peut être amené à traiter ?](#)



[Les bases juridiques : Sur quels motifs, quelles sont les justifications qui permettent au CHANGE de traiter les données personnelles ?](#)



[Les origines des données personnelles : Comment le CHANGE collecte les données personnelles ?](#)



[Qui a accès aux données personnelles : Qui sont les tiers auxquelles le CHANGE peut divulguer les données personnelles \(c'est-à-dire les destinataires\) ?](#)



[La sécurité : Quelles mesures de sécurité le CHANGE met en œuvre pour protéger les données personnelles ?](#)



[La période de conservation : Pendant combien de temps les données sont-elles conservées et quelle est l'approche du CHANGE pour définir la durée de conservation des données personnelles ?](#)



[Les droits : Quels sont vos droits et comment ils peuvent être exercés ?](#)



[Contact : Qui contacter et comment en cas de question sur la présente Charte ?](#)



Les finalités : Pour quelles raisons le CHANGE traite les données personnelles ?

Dans le cadre de ses activités d'organisme de formation et conformément à la législation et aux exigences applicables en matière de protection des données, le CHANGE traite les données personnelles des stagiaires demandeurs et bénéficiaires d'une formation et des intervenants susceptibles de dispenser les formations proposées. À cet égard, le CHANGE s'engage à faire en sorte que ces traitements n'aient lieu qu'à des fins clairement définies, explicites et légitimes qui peuvent inclure les finalités suivantes :



Gérer les candidatures et inscriptions, les convocations aux formations, et les conventions de formation



Organiser les sessions de formation, suivre la présence des stagiaires, le déroulement et la satisfaction des formations, délivrer les attestations ou diplômes en lien avec les formations suivies



Gérer le cas échéant la facturation avec les organismes de financement



Gérer les intervenants des formations, suivre la relation contractuelle et informer des prestations



Diffuser et promouvoir l'offre de formation, interagir avec les stagiaires et intervenants le cas échéant, mettre à disposition les supports de formation



Pilotage d'activité et statistiques



Les Données Personnelles : Quelles catégories de données le CHANGE traite-t-il ?

Aux fins exposées ci-dessus, Le CHANGE peut être amené à traiter les catégories suivantes de données personnelles concernant les stagiaires et intervenants :

Pour les STAGIAIRES :



Données d'identification : informations permettant l'identification des personnes physiques - Nom prénom, civilité, date de naissance, coordonnées personnelles ou professionnelles (postale, courriel, téléphonique), matricule (pour les stagiaires internes)



Données sur la vie professionnelle : informations concernant la formation et le poste occupé :

Fonction, grade, service/UF/pole, N°Adeli, RPPS le cas échéant, coordonnées de l'Employeur, date d'entrée au CHANGE (pour les stagiaires internes), Curriculum vitae, diplôme, intitulé, domaine, date et lieu de la formation



Données d'ordre économique : Prise en charge, mode et organisme de financement, coût de la formation, RIB du stagiaire le cas échéant



Image : Photo et vidéo lors des sessions de formation à des fins pédagogiques ou de communication



Données de santé : le cas échéant situation de handicap (oui/non) aux fins d'adaptation pédagogique de la formation uniquement et sur la base des informations fournies par le stagiaire (consentement de la personne).

Pour les INTERVENANTS FORMATEURS :



Données d'identification : informations permettant l'identification des personnes physiques - Nom prénom, civilité, coordonnées personnelles ou professionnelles (postale, courriel, téléphonique), organisme de rattachement le cas échéant,



Données sur la vie professionnelle : Curriculum vitae, formation, diplôme



La base légale : Sur quels fondements le CHANGE traite-t-il les données personnelles ?

Afin de justifier le traitement de ces catégories de données personnelles, le CHANGE doit être en mesure de démontrer qu'il s'appuie sur un fondement juridique adéquat. Le CHANGE traitera donc toujours vos données personnelles de manière légale sur la base des motifs suivants :



L'exécution de mission d'intérêt public dont le CHANGE est investi et en particulier s'agissant des missions confiées au CESU ;



Le respect des obligations légales applicables au CHANGE et en particulier des obligations liées à la formation des agents et salariés ;



L'exécution de mesures précontractuelles et l'exécution d'un contrat. Le CHANGE traite les données personnelles sur la base de la relation contractuelle existante et ce afin d'exécuter ses engagements contractuels et notamment d'assurer la formation souscrite.

Dans certains cas, le traitement des données personnelles ne sera pas strictement nécessaire au respect des obligations légales ou à l'exécution du contrat. Dans de tels cas, le CHANGE traitera vos données personnelles sur l'une des bases légales suivantes :



Les « intérêts légitimes » du CHANGE au sens de la loi applicable en matière de protection des données. Notamment dans le cadre de ses activités, le CHANGE souhaite piloter et évaluer la qualité de ses services et offres de formation et dans ce cadre est amené à réaliser des statistiques.



Le consentement préalable : De manière ponctuelle et spécifique, le CHANGE peut être amené à recueillir le consentement des stagiaires. C'est notamment le cas s'agissant de la mention d'un handicap sans autre précision et ce aux fins uniquement de prévoir une adaptation pédagogique le cas échéant de la formation.



Les origines des données personnelles : D'où proviennent les données personnelles que le CHANGE traite ?

Le CHANGE peut collecter vos données personnelles à partir de différentes sources mais veillera dans tous les cas à ce qu'elles soient collectées à partir de sources fiables. Ces sources sont notamment :



Les données proviennent des informations communiquées par le stagiaire au travers du bulletin d'inscription, des questionnaires et enquêtes de satisfaction, etc. ou de l'intervenant formateur, employeur ou organisme financeur.



Les données que le CHANGE collecte notamment dans le cadre de sa relation employeur employé et plus précisément dans le cadre de la mise en place des actions de formations pour les agents et salariés.



Qui a accès aux données personnelles : Qui sont les tiers auxquelles le CHANGE peut divulguer les données personnelles (c'est-à-dire les destinataires) ?

Le CHANGE n'accordera l'accès aux données personnelles que sur la base du besoin d'en connaître aux parties autorisées et identifiées. Ces parties autorisées n'auront accès qu'aux données personnelles qui sont nécessaires pour atteindre l'objectif pour lequel cet accès est accordé et dans le cadre des missions confiées.

En fonction du type de données personnelles et de la finalité du traitement, l'accès peut être accordé à des tiers habilités ou des tiers autorisés tels que :

- Le CHANGE et ses différents services et établissement rattachés selon le besoin d'en connaître ;
- Les professionnels du CHANGE ayant besoin d'en connaître pour la réalisation de leurs missions incluant : les managers directs et managers du CHANGE de plus haut niveau, cadres, le personnel des équipes RH, IT, Audit, Finance, Juridique et DPO ;
- Les partenaires professionnels et organismes de tutelle selon le besoin d'en connaître au regard des missions et partenariat mis en place ;

- Certains fournisseurs, prestataires de services agissant conformément à nos instructions pour l'hébergement du site Web, l'analyse des données, le traitement des paiements, l'exécution des commandes, l'organisation de déplacements, d'événements, la fourniture de services et d'équipements informatiques, l'envoi de courriers électroniques, l'audit, etc. ;
- Les autorités judiciaires ou administratives, comme l'exigent les lois applicables ; les autorités fiscales, d'audit et certification, lorsque nous croyons de bonne foi que la loi ou une autre réglementation nous oblige à partager ces données personnelles ;

Dans tous les cas, le CHANGE exigera que ces tiers :

- s'engagent à respecter les lois sur la protection des données, en particulier le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) le cas échéant, et les principes de la présente Charte ;
- ne traitent les données personnelles qu'aux fins décrites dans la présente politique ou selon des dispositions législatives et réglementaires auxquels ils sont soumis ; et
- mettent en œuvre des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées conçues pour protéger l'intégrité et la confidentialité de vos données personnelles



La sécurité : Quelles mesures de sécurité le CHANGE met en œuvre pour protéger les données personnelles ?

Le CHANGE met en œuvre différentes procédures et mesures techniques et organisationnelles pour garantir l'intégrité et la confidentialité de vos données personnelles contre l'accès, l'utilisation et la divulgation non autorisés, conformément à la politique d'utilisation des technologies de l'information et des solutions existantes.

Ces mesures tiennent compte de l'état de la technique, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que du risque et de la gravité pour les droits et libertés des personnes.

Par exemple, le CHANGE stocke les données personnelles sur des serveurs internes qui disposent de différents types de contrôles d'accès techniques et physiques avec des mesures de sauvegardes. Le CHANGE fixe la liste des destinataires et les données auxquelles ils peuvent avoir accès selon une politique d'habilitation qu'il a définie. La politique d'habilitation est régulièrement mise à jour et tient compte des arrivées et des départs des employés et agents.

Les professionnels sont informés que les accès au système d'information font l'objet de mesure de traçabilité pour des besoins de sécurité et de protection.

Par ailleurs, les données à caractère personnel pourront être communiquées à toute autorité légalement habilitée à en connaître. Dans ce cas, le CHANGE n'est pas responsable des conditions dans lesquelles les personnels de ces autorités ont accès et exploitent les données.

Si un professionnel se rend compte qu'il dispose d'un accès à des données auxquelles il ne devrait pas avoir accès, il a pour obligation de prévenir sans délai son manager, la Direction des systèmes d'information et le Délégué à la Protection des Données.

Par ailleurs, la sécurité étant l'affaire de tous, il est rappelé à chacun qu'il doit veiller au respect des règles et bonnes pratiques liées à la sécurité du système d'information du CHANGE et cela conformément à la Charte d'usage du système d'information annexée au règlement intérieur.



La période de conservation : Combien de temps le CHANGE conserve-t-il les données personnelles ?

Conformément à la législation applicable en matière de protection des données et aux règles d'archivage en matière de documents administratifs, le CHANGE s'engage à mettre en œuvre des procédures et des mesures organisationnelles adéquates afin que vos données personnelles ne soient pas conservées plus longtemps que nécessaire.

S'agissant des stagiaires internes : dans le cadre des processus considérés et de la présente charte, le CHANGE conservera généralement les données personnelles pendant toute la durée du contrat de travail et les conservera ensuite conformément aux dispositions réglementaires liées aux archives publiques.

S'agissant des stagiaires externes : les données personnelles et les informations relatives aux formations suivies seront conservées le temps nécessaire aux opérations de gestion et suivi des formations et les conservera ensuite pendant 5 ans conformément aux dispositions réglementaires liées aux archives publiques.

S'agissant des intervenants formateurs : les données sont conservées le temps de la relation contractuelle avec le formateur puis conformément aux règles en matière de prescription légale et de conservation des documents administratifs.

Pour information, vous trouverez les durées de conservation réglementaires dans la CIRCULAIRE AD 94-6 DU 18 JUILLET 1994.



Les droits : Quels sont vos droits et comment peuvent-ils être exercés ?

La réglementation sur la protection des données prévoit un certain nombre de droits et le CHANGE s'engage à permettre leurs exercices.

A cet effet, le CHANGE informe chaque stagiaire et intervenant qu'il dispose des droits suivants :



Le droit d'accéder sur simple demande à ses données personnelles ce qui inclut la possibilité de recevoir une copie de ses données.



Le droit d'obtenir la rectification des données personnelles, si ces dernières sont inexactes, incomplètes ou obsolètes ;



Le droit d'obtenir l'effacement (« droit à l'oubli ») des données personnelles dans les situations prévues par la réglementation à savoir :

- Les données concernées ne sont plus nécessaires au regard de la finalité pour laquelle elles ont été collectées ou sont traitées ;
- La personne concernée retire son consentement quand ce dernier constitue la base légale du traitement ;
- La personne concernée s'oppose au traitement en vertu de l'article 21 du RGPD et qu'aucun motif impérieux n'existe ;
- Les données concernées font l'objet d'un traitement illicite ;
- Les données concernées doivent faire l'objet d'un effacement en vertu d'une obligation légale.



Le droit de s'opposer au traitement des données personnelles, lorsque les données personnelles ont été collectées et traitées sur la base des intérêts légitimes du CHANGE, auquel cas il conviendra de justifier la demande en explicitant le contexte ;



Le droit de retirer son consentement au traitement des données sans affecter la légalité du traitement, lorsque les données personnelles ont été collectées et traitées sur la base du consentement ;



Le droit de demander une limitation du traitement des données dans les situations prévues par la réglementation applicable à savoir :

- L'exactitude des données concernées est contestée,
- Le traitement est illicite et le professionnel souhaite s'opposer à leur effacement,
- Les données concernées ne sont plus nécessaires pour le traitement mais le professionnel en a besoin aux fins de la constatation ou l'exercice ou la défense d'un droit en justice.
- Le professionnel s'oppose au traitement en vertu de l'article 21 et la limitation est nécessaire pour l'analyse des motifs impérieux pouvant prévaloir sur les droits de la personne concernée.



Le droit de recevoir les données personnelles ou les faire transmettre à un tiers dans un format standardisé, lorsque cela est techniquement possible (droit à la portabilité des données autorisé uniquement lorsque le traitement est basé sur le consentement ou sur l'exécution d'un contrat).

Enfin, le CHANGE ne procède à aucune décision individuelle fondée exclusivement sur un traitement automatisé concernant les stagiaires et intervenants formateurs.

Les stagiaires et intervenants formateur sont informés qu'ils disposent du droit de formuler des directives concernant la conservation, l'effacement et la communication de leurs données post-mortem.

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits,

- 1° Vous pouvez, vous adresser au service formation.continue@ch-annecygenevois.fr ou cesu74@ch-annecygenevois.fr
- 2° Vous pouvez contacter directement le Délégué à la Protection des données : dpo@ch-annecygenevois.fr
- 3° Vous pouvez également utiliser le formulaire à disposition: [formulaire RGPD](#) et le retourner au service formation ou directement au DPO dpo@ch-annecygenevois.fr

Nous prendrons les mesures nécessaires pour vous répondre dans les meilleurs délais



Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de protection des données compétente. Bien que nous vous suggérions de nous contacter au préalable, si vous souhaitez exercer ce droit, vous devez contacter directement la Commission de l'Informatique et des Libertés (la CNIL) CNIL – Service des plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr.



Contact : Qui contacter et comment en cas de question sur la présente charte ?

Le CHANGE accueille toute question ou tout commentaire que vous pourriez avoir concernant la présente politique ou sa mise en œuvre. Ces questions ou commentaires doivent être soumis au Délégué à la protection des données du CHANGE (DPO) : dpo@ch-annecygenevois.fr